

Journal Le Rassembleur

Volume 11

Octobre 2022

Numéro 2

JOURNÉE NATIONALE DU PERSONNEL DE SOUTIEN. VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022.

Merci à ceux et celles qui se sont déplacés et merci à nos invités. Ce fut un grand plaisir de vous voir.



ISABELLE LAROUCHE

Ça sert à quoi un syndicat ? Où vont mes cotisations syndicales ? Quels services ai-je droit en étant syndiqué ?

Le syndicat est une organisation démocratique où tous les membres sont concernés : c'est-à-dire que chaque membre a le droit de parole et de vote, à toutes les assemblées. C'est une organisation qui lutte contre les injustices et fait respecter la convention collective. Concrètement, les membres élus du comité exécutif vous représentent et vous accompagnent pour faire valoir vos droits, lors des rencontres disciplinaires, lors des dossiers de prévention à mettre en place, lors de la négociation d'entente personnelle ou collective et pour rendre vivante la vie syndicale.

Les cotisations syndicales sont obligatoires au Québec depuis la réforme du code du travail en 1977 (art. 47). Premièrement, lorsqu'on devient membre de notre syndicat, nous sommes affiliés à trois composantes, c'est-à-dire, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) et le Conseil central Québec Chaudière-Appalaches (CCQCA). Une partie de notre cotisation leur est donc remise.

L'autre part des cotisations syndicales sert au service aux membres. Chaque appel téléphonique, chaque courriel, chaque demande de votre part seront répondus dans les meilleurs délais. Lorsque vous avez besoin d'une rencontre, en présentiel ou en visioconférence, nous demeurons disponible, pas seulement sur les heures de bureau, plutôt selon la priorité et l'urgence du sujet.

Les diverses activités que nous vous offrons permettent une vie syndicale et offrent aux membres la possibilité de voir tout ce que le syndicat représente dans une organisation et ce, dans un cadre moins structuré qu'une assemblée. Notre syndicat est l'un des plus proactifs dans le secteur scolaire. Il est vivant, accessible, innovateur, préventionniste et disponible pour l'ensemble de ses membres.

Avec la CSN, nous avons accès à divers services : juridique (avis, arbitrage, CNESST), formation, mobilisation, fonds de défense professionnelle, ergonomes, conseillers syndicaux, entre autres. Cela fait en sorte que lorsque vous devez vous présenter au Tribunal administratif ou autre recours, nous avons les spécialistes requis pour vous accompagner.

Être syndiqué, c'est se donner tous les moyens pour faire bouger les choses de façon collective !

MERCI !

COMITE EXECUTIF

Comme vous le savez, le 20 septembre dernier a marqué la fin des mandats respectifs de Diane Lavoie et Jennyfer Boudreault. Nous les remercions du fond du cœur pour tout le travail effectué. L'assemblée générale a voté pour que Jennyfer continue de nous donner un coup de main à la trésorerie avant de transmettre ses connaissances à son ou sa successeur(e). Ce sera une aide fort appréciée.

Vous savez bien sûr également qu'Isabelle Larouche écoule présentement ses vacances avant de quitter pour une retraite bien méritée. Nous souhaitons la remercier pour tout ce qu'elle a accompli au cours des 11 dernières années. Il serait trop long d'énumérer tout ce qui a été fait, mais soulignons son apport important dans les dossiers de santé et sécurité au travail et dans les relations avec l'employeur. Merci Isabelle ! Bonne retraite !

Comme le veulent nos statuts et règlement, nous tiendrons à la mi-novembre une assemblée générale extraordinaire pour voter sur nos assurances collectives. À cette occasion, trois postes seront à nouveau en élection : vice-présidence service de garde (3 ans) vice-présidence aux finances (3 ans) et secrétaire générale (fin de mandat, 1 an). La présidence ne sera pas encore en élection puisqu'Isabelle a encore un lien d'emploi avec le CSSDD jusqu'à la fin du mois de novembre.

Vous recevrez les informations de mise en candidature quelques semaines avant l'assemblée ! Nous comptons sur vous !

JULIE EMOND

Nous avons souvent des questions à propos de quand nous avons droit à une pause et combien de temps de préparation nous devrions avoir !

Voici ce que disent nos adaptations locales au sujet des pauses. : Dès que vous travaillez plus de 2h30, vous avez droit à une pause de 15 minutes payées. Vous avez le droit à cette pause en avant-midi et en après-midi (si chacun des blocs dépasse 2h30).

Si votre bloc d'heures a lieu sur l'heure du dîner et chevauche l'avant-midi et l'après-midi, vous bénéficiez également d'une pause. Ne soyez pas gêné de les prendre ! C'est un droit !

À propos du temps de préparation, la convention mentionne que les gens travaillant en adaptation scolaire et en service de garde ont droit, en dehors des heures de présence élèves, à un temps de planification, de préparation et d'organisation pour le service aux élèves, pour les rencontres équipe-école et pour les suivis auprès des parents ou autres intervenants. Ce temps est établi sur une base hebdomadaire et, en adaptation scolaire, il doit tenir compte du type de clientèle. Donc c'est au choix de la direction de décider quand et combien de temps elle vous accorde. La convention mentionne seulement que ce temps doit être là.

En espérant que ce petit article vous aide à bien comprendre vos droits et si vous n'avez pas de pauses ou de temps de préparation je vous invite à en discuter avec votre direction.

PAUSES ET TEMPS DE PLANIFICATION

Tournée des écoles et centres

Venez nous rencontrer

COMITÉ MOBILISATION

Oyé Oyé!

Nous vous annonçons le retour de notre tournée des écoles et centres qui a débuté le 26 septembre pour se terminer le 5 décembre. Lors de cette tournée un ou des représentants de votre comité exécutif syndical viendra vous rencontrer pour répondre à vos questions et interrogations. Vous avez déjà reçu la liste des dates choisies pour votre établissement et vous pouvez également trouver cette liste sur notre site web www.spssdd.com Il est maintenant le temps de préparer vos questions. Venez nous rencontrer en grand nombre!

Parlant de grand nombre, nous aurons besoin de vous lors des activités de mobilisation. Il sera important de participer et d'assurer une immense visibilité pour montrer au gouvernement que nous tenons à nos revendications ! C'est important de s'unir pour donner du pouvoir à notre comité de négociation. Solidarité Camarades !

STÉPHANE ROSTIN-MAGNIN

Déjà deux griefs syndicaux !

Dès ce début d'année, plusieurs d'entre vous ont déjà dénoncé **d'importants dépassements du ratio** en service de garde. Cette situation n'est pas nouvelle, mais il semble qu'elle ait tendance à s'aggraver. Nous avons déposé un grief syndical à cet effet pour contester ces dépassements, alors que la nouvelle convention collective impose un ratio de 1/20 et demande de tenir compte de la présence des élèves EHDA.

Ce grief ne fera pas apparaître du nouveau personnel pour vous épauler, mais notre contestation permettra de vous représenter plus efficacement si un incident survenait alors que vous êtes en dépassement de ratio. Merci de nous tenir informés des difficultés que vous traversez à ce niveau.

Nous avons également déposé un autre grief syndical pour contester **la nouvelle politique COVID du Centre de services**. Comme vous le savez sûrement, celle-ci indique que désormais les absences pour isolement préventif seront déduites de votre banque de journées maladie. Même si cette pratique est déjà bien implantée chez d'autres employeurs, nous trouvons illogique de pénaliser le personnel qui se plie à une consigne obligatoire du gouvernement.

ISABELLE LAROCHE

Préventionniste

La santé et la sécurité du travail sont au cœur des priorités des employeurs puisqu'ils doivent assurer un climat sain et sécuritaire pour l'ensemble des milieux de travail. Dans le cadre intérimaire des mécanismes de prévention et de participation, la CNESST a introduit le rôle de représentant SST à l'ensemble des organisations ayant plus de 20 travailleuses et travailleurs.

Nous avons donc eu, l'an passé, des discussions avec les ressources humaines et les autres syndicats (enseignants et professionnels) pour encadrer le poste de représentant SST. Créatifs et innovateurs, nous nous sommes entendus pour former un comité restreint, signer une entente sur l'implication de toutes les parties quant au poste en affichage, au mandat et au choix de la personne conseillère SST. Alors que bien des organisations ont décidé d'embaucher des personnes qui se confronteront, nous avons opté pour la collaboration et le travail d'équipe.

Le processus d'embauche a été une expérience fort enrichissante et notre choix s'est arrêté sur Nathalie St-Laurent. Possédant un Baccalauréat en relations industrielles, Mme St-Laurent a œuvré depuis 2004 au sein de Solutions Mieux-être Life Works dans le domaine de la santé et la sécurité et ce, dès sa sortie de l'Université. Ses champs de compétences et d'expérience en matière de SST vont des risques psychosociaux à la gestion des mutuelles de prévention en passant par la sécurité des machines et équipements. Aimant être sur le terrain pour côtoyer les travailleuses et les travailleurs afin de connaître leur réalité (problématiques, bons coups, tâches, rôle), elle aura comme mandat de travailler conjointement avec le comité paritaire SST afin d'obtenir des mandats à effectuer lorsque le plan d'action sera mis en place.

Nous avons rencontré Nathalie pour lui soumettre les priorités du personnel de soutien en matière SST : santé psychologique, prévention violence et agression des intervenants par la clientèle, charge de travail, formation des divers intervenants, sécurité des machines et équipements. Nathalie est passionnée par la santé et la sécurité, son dynamisme, son écoute et son approche nous ont convaincus que nous avons fait le bon choix.

C'est avec beaucoup de fierté que j'ai pu participer personnellement au processus. Je lui souhaite la bienvenue aux Découvreurs et je suis convaincue qu'elle saura mettre en place des actions concrètes pour assurer la santé et la sécurité de toutes et tous!

IMPLIQUEZ-VOUS À NOS COTÉS !

STÉPHANE ROSTIN-MAGNIN

Vous le savez si vous suivez l'actualité du syndicat ou simplement si vous avez lu l'article à la page 1 : Nous ne sommes maintenant plus que trois sur le comité exécutif, qui lorsqu'il est complet compte 7 membres... Patrick Chartier, Julie Émond et moi-même allons représenter plus de 1000 membres. Même si nous sommes très enthousiastes et motivés à bien vous servir : cette tâche s'annonce ardue.

De deux choses l'une : soit des personnes se présentent et sont élues pour nous épauler, soit il faudra vous attendre à un service plus limité.

Certains rétorqueront que ce n'est pas grave, que le syndicat ne sert à rien à part prélever des cotisations sur nos payes. Au risque de répéter le mot de la présidente, laissez-moi vous faire un petit rappel :

Prenez le temps de comparer les normes du travail (appliquées aux milieux non-syndiqués) et notre convention collective, vous verrez à quel point vous êtes gagnants : ça sert à ça le syndicat.

Parlez à des personnes qui ont été accompagnées lors d'une contestation de l'employeur alors qu'ils étaient en arrêt maladie et qui n'ont pas été laissés à eux même : ça sert à ça le syndicat.

Parlez aux personnes qui ont vécu des mesures disciplinaires et qui n'ont jamais été seules face à l'employeur : ça sert à ça le syndicat.

Parlez aux éducatrices et éducateurs en service de garde qui ont un meilleur sort grâce au plancher 20 heures ! Informez-vous de tout le travail qui a été effectué en santé et sécurité ! Souvenez-vous que le secteur scolaire du FEESP (CSN) a des voies de communication directe avec des personnes importantes du ministère et que sa présidente Annie Charland leur rappelle sans relâche l'importance du personnel de soutien ! Ça sert à ça un syndicat !

Je suis certain que plusieurs d'entre vous sont conscients de tout ce qui précède. Pourtant très peu souhaitent s'impliquer au sein de l'exécutif.

Est-ce un manque de solidarité ? Si c'est cela : rappelez-vous que l'union fait la force et que celle-ci se répercute sur la qualité des services que nous offrons.

Est-ce par peur de représailles ? Si c'est cela : sachez que la loi protège les activités syndicales.

Est-ce par soucis de ne pas nuire à vos collègues en vous absentant lors de vos libérations ? Si c'est cela : sachez que nous sommes conscients de la problématique des remplacements et faisons preuve de souplesse à cet égard. Rappelez-vous aussi que l'implication syndicale améliore les conditions de travail de ces mêmes collègues.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en réflexion pour vous présenter à un poste. Nous pourrions répondre à vos questions.

Souper au masculin Mercredi 16 novembre 2022, 18 h 15



STÉPHANE ROSTIN-MAGNIN

On associe le mois de novembre à la santé masculine, avec, entre autres, le *Movember*.

C'est pour cela que nous avons choisi de préparer lors de ce mois un événement réservé aux hommes du personnel de soutien. Notre but est de leur adresser toute notre reconnaissance pour le travail extraordinaire qu'ils accomplissent dans nos écoles et centres.

Merci de prendre soin du bien-être de nos élèves, de les aider à apprendre, d'assurer leur hygiène, de les aider à mieux se connaître et se comprendre.

Merci de nous permettre de travailler avec des équipements informatiques qui fonctionnent.

Merci d'entretenir nos écoles, de réparer les bris, de construire toutes sortes de choses qui font que nos écoles sont des lieux sécuritaires et agréables pour les élèves.

Merci d'organiser des activités physiques et culturelles.

Merci de travailler à l'administration, au soutien technique, de distribuer le courrier.

Merci pour les petites et grandes choses que vous accomplissez chaque jour !

Les hommes du personnel de soutien, dans tous les corps d'emploi font équipe avec leurs collègues féminines pour accomplir la mission de service public qui est la nôtre.

L'école : Jamais sans les hommes du personnel de soutien !

Cette année, nous les inviterons donc à un souper au masculin le mercredi 16 novembre 2022 à partir de 18h15 au restaurant Les Palmes de l'hôtel Québec Inn situé au 7175, boulevard Wilfrid Hamel Ouest, Québec, G2G 1B6.

Une invitation vous sera envoyée sous peu par courriel. Il y aura un sondage à remplir pour confirmer votre présence et effectuer un choix de menu. Besoin d'aide ? Contactez-nous !

Il ne faudra pas tarder pour vous inscrire ! Les places seront limitées





Condition féminine

Portrait de Michèle Taïna Audette

COMITE CONDITION FÉMININE

Il y a de ces femmes inspirantes et Michèle est l'une d'elles. Elle est née en 1971 à Wabush qui se trouve à la frontière située entre le Québec et Terre-Neuve / Labrador. Issue d'un père québécois et d'une mère innue, ils n'ont pu vivre sur la réserve de Uashat mak Mani-Utenam, car le mariage entre autochtone et non-autochtone n'était pas accepté.

Sa mère, Éveline St-Onge, a cofondé l'association des Femmes autochtones du Québec et, en 1998, âgée seulement de 27 ans, Michèle a occupé le poste de présidente jusqu'en 2004.

Elle a fait ses études en arts visuels à l'Université du Québec pour enseigner les beaux-arts à l'Université de Concordia. Mère de 5 enfants, cette femme a pourtant, dès l'âge de 13 ans, commencé à avoir un mal-être sans réellement comprendre ce qui se passait dans sa tête et dans son corps.

Ce n'est qu'en 2016 qu'elle a décidé de s'ouvrir publiquement de cette noirceur suite à 2 tentatives de suicides dont la dernière remontait en 2013. Portant en elle 2 cultures, elle avait l'impression de n'être à sa place nul part ressentant du rejet de sa communauté puisqu'elle n'était pas une « vraie » innue.

Ayant subi des agressions sexuelles dans sa jeunesse et plusieurs épisodes de violence, c'est à 18 ans qu'elle passe à l'acte pour la première fois. Les thérapies pendant plus de 20 ans l'ont aidé à surmonter ses démons intérieurs qui referont surface vers la quarantaine où plusieurs événements sont survenus en même temps : grossesse difficile, séparation, harcèlement au travail. Un contexte favorable à la dépression qu'elle a vécu.

Après s'être délibérément retirée, elle a carrément perdu le contrôle de sa vie et a failli y laisser sa peau.

Ses blessures intérieures, loin d'être guéries, ont refait surface et c'est ce qui a mené à cet état de détresse profonde. À partir de ce moment, elle a compris l'importance de bien s'entourer et de demander de l'aide au lieu de s'isoler.

Elle a mené une bataille acharnée pour que le Canada déploie une commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées au pays. Elle est même jusqu'à tenter de se faire élire sous la bannière libérale. Il y a eu 44 recommandations de la part de Me Jean-François Bertrand aux gouvernements d'Ottawa et du Québec pour faire bouger les choses.

Michèle a reçu des prix au cours de sa carrière, entre autres, Prix Femmes de mérite 2018, Femme de l'année du Conseil des Femmes de Montréal en 2014 et la Médaille du Jubilé de diamant de la reine Elizabeth II en 2012. Son inestimable travail pour la réconciliation entre les peuples et la cause des femmes autochtones sont reconnus à travers le pays. Une femme fort inspirante !

Infos en bref

À noter ou à consulter

COMITÉ EXÉCUTIF

Voici divers éléments susceptibles de vous intéresser :

- **Conseil syndical et comité entraide**, le mardi 18 octobre dès 18 h, salle Le Carrefour au Collège des Compagnons. Nous aurons des échanges sur les diverses problématiques dans les milieux de travail. Une convocation sera envoyée aux personnes concernées, repas fourni, inscription obligatoire.

- **Assemblée générale extraordinaire à l'Auditorium du Collège des Compagnons**, le mercredi 9 novembre à 18 h 45. Une convocation vous parviendra sous peu.
- **Souper au masculin** : le mercredi 16 novembre à 18 h 15. Une invitation vous sera envoyée, l'inscription sera obligatoire.
- **Semaine nationale de la Santé et la sécurité au travail** : 15 au 22 octobre 2022.

Négociations 2023

Du bon bord Du bord des bonnes conditions de travail



Soyons mobilisés en grand nombre !